

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE KAMOURASKA



AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2025

Par cet avis public, Catherine Langlois, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la MRC.

1. La liste électorale de la MRC a été déposée au bureau de la MRC le 3 octobre 2025. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter pour le poste de préfet, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
 - vous avez 18 ans accomplis;
 - vous avez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.
 - De plus, le 2 novembre 2025, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la MRC et, depuis au moins six mois, au Québec.
 - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la MRC.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la MRC et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié ou non domicilié dans une municipalité locale du territoire de la MRC, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision de cette municipalité. Vous devrez consulter l'avis public de révision de cette municipalité pour connaître les modalités de la révision.
5. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans un territoire non organisé (TNO) de la MRC, vous pourrez présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : **629, route 289, Saint-Alexandre-de-Kamouraska (Québec) G0L 2G0**

Jour et heures : **Jeudi 16 octobre 2025, de 17 h à 20 h**

Lundi 20 octobre 2025, de 10 h à 13 h
6. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur un territoire non organisé (TNO) de la MRC doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection aux coordonnées ci-dessous.

Donné à Saint-Pascal, le 6 octobre 2025.

(original signé)

Catherine Langlois
Présidente d'élection

Adresse : 235, rue Rochette, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Téléphone : 418 492-1660, poste 259